Image not found or type unknown

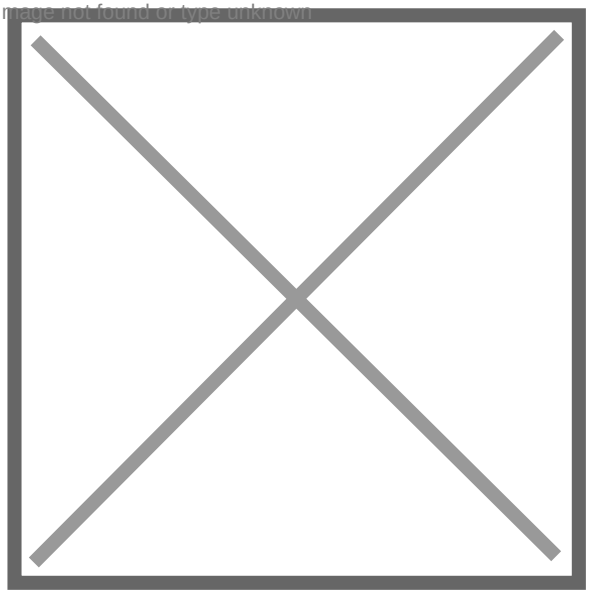

Vol roulotte, dommages et intêrets

Par **FloBal**, le **06/10/2014** à **19:44**

Bonjour,

j'ai été victime d'un "vol roulotte" l'année dernière (vitre de mon véhicule cassée, vol de gps) et l'auteur des faits vient d'être arrêté et condamné. Le juge m'a demandé de constituer un dossier pour demander une indemnisation, suite à ma constitution de partie civile.
Savez-vous si ma demande doit être faite sous traitement de texte (avec factures à l'appui), ou s'il existe un formulaire à remplir que je n'aurais pas trouvé sur internet?
De plus, je ne vois pas vraiment comment chiffrer mon préjudice. Mon gps a été volé, ma vitre cassée, mais mon assurance m'a remboursée, est-ce que ces frais peuvent quand même être comptés? En ce qui concerne le préjudice moral, je ne sais pas du tout à quelle hauteur le chiffrer (j'ai du nettoyer le sang d'un inconnu dans ma voiture, j'ai passé ma journée à courir à droite à gauche pour porter plainte et récupérer un véhicule de location pour le lendemain, au lieu d'aller travailler, ...)

Merci beaucoup de votre aide, je patauge un peu..!

Par **moisse**, le **07/10/2014** à **11:21**

Bonjour,
Vous pouvez exposer vos différentes demandes sur papier libre.
Pour ce qui est du matériel vous ne pouvez que signaler avoir été désintéressé par votre assureur qui est donc subrogé dans vos droits à indemnisation.
Par contre vous pouvez:
* chiffrer votre absence en dupliquant un bulletin de salaire où elle apparaît, sous forme d'une

rétention ou du chiffrage d'une journée de CP
* chiffrer forfaitairement un pretium pour le nettoyage peu ragoutant et votre stress.
Mais PAS DE CHIFFRES = PAS DE SOUS.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés